

SEANCE DU 4 NOVEMBRE 1921.

Le Conseil se réunit, au Ministère de l'Intérieur, sous la présidence de M. H. CARTON de WIART, Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur.

Sont présents :

MM. CARTON de WIART, Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur;

VAN DE VYVERE, Ministre de la Justice ad interim, Ministre des Affaires économiques;

JASPAR, Ministre des Affaires étrangères;

NEUJEAN, Ministre des Sciences et des Arts ad interim, Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes;

THEUNIS, Ministre des Finances;

Le Baron RUZETTE, Ministre de l'Agriculture, Ministre des Travaux publics ad interim;

FRANCK, Ministre des Colonies.

M. DEVEZE, Ministre de la Défense nationale, et M. MAHAIM, Ministre de l'Industrie, du Travail et du Ravitaillement, empêchés, ne peuvent assister à la séance.

La séance est ouverte à 17 heures.

°
° °

1) NOMINATION DU BOURGMESTRE D'ANVERS.

M. CARTON de WIART, Premier Ministre, donne lecture d'une lettre de M. FRANCK, Ministre des Colonies, par laquelle celui-ci le prie de remettre sa démission au Roi, en suite de la situation créée par la publication d'une note donnée à la presse par le Cabinet du Département de l'Intérieur et qui a été considérée comme un blâme de l'attitude du parti libéral anversois, auquel il a l'honneur d'appartenir. Il donne ensuite lecture d'une lettre par laquelle M. DEVEZE, Ministre de la Défense nationale, se solidarise avec M. FRANCK.

M. NEUJEAN, Ministre des Sciences et des Arts ad interim, Ministre des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes, annonce qu'il prendra la même attitude.

M. CARTON de WIART, Premier Ministre, répondant à la lettre de M. FRANCK, affirme qu'il n'existe, à son avis, ni dans le texte ni dans l'esprit de la note donnée à la presse, aucun blâme de l'attitude du parti libéral anversois. Il ajoute que la nomination du bourgmestre d'Anvers, tout en ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil des Ministres, a été prise sous sa responsabilité propre, en sa qualité de Ministre de l'Intérieur. Il exprime le désir que M. FRANCK, dans l'intérêt général, ne maintienne pas l'intention dont il lui a fait part.

M. FRANCK, Ministre des Colonies, en remerciant M. le Premier Ministre, déclare que, tout en ne refusant pas d'assurer jusqu'à nouvel ordre la gestion de son Département, il ne croit pas devoir modifier sa décision.

La situation créée par cet incident fera l'objet d'un nouvel examen, lorsque le Conseil se réunira, à nouveau, lundi prochain.

2) PORT DE ZEEBRUGGE.

Le Conseil prend connaissance de la demande introduite par la Compagnie des Installations maritimes de Bruges, tendant à l'avance de crédits pour l'exécution des dragages d'entretien du port de Zeebrugge.

•
•

3) CHEMIN DE FER DU CONGO.

Le Conseil examine et approuve un projet de convention avec la Compagnie du Chemin de fer du Congo, qui lui est soumis par M. le Ministre des Colonies, relativement à l'exécution par l'Etat de son droit de reprise, ainsi qu'aux diverses conditions de la concession.

•
•

La séance est levée à 19 heures.

Le Secrétaire du Conseil,

Le Premier Ministre,

Ch. Van der Smissen

J. Van der Linden

[Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page]